

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 février 2014

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 19

De représentés : 4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le dix février à dix sept heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, après convocation légale, sous la présidence de M. LANGENIER Jean Yves, Président.

Secrétaire de séance : M. Jacques DOBARIA

**OBJET**

**Affaire n° 2014-048/B1-048**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION TRANS-MAD  
DEVELOPPEMENT RUN POUR LA  
REALISATION D'UN CHANTIER  
D'INSERTION A ANTANIFOTSY, DANS LE  
CADRE DE LA COOPERATION  
DECENTRALISEE ENTRE ANTANIFOTSY ET  
LA COMMUNE DE LA POSSESSION

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Saint Paul : Mme COUSIN Mélissa – M. CRESCENCE Jean Guito – M. GAMARUS Jean Marc – Mme HOARAU Lynda Marie Lourdes – Mme MARCEAU Marie Claire Bernadette – M. MELIN Jean Claude – M. THOMAS Benjamin

Commune du Port : M. DOBARIA Jacques – Mme FIMAR Patricia – Mme GADOR Firose Mme – M. LANGENIER Jean Yves – M. RUSTAN Virgil – M. SERAPHINE Michel

Commune de Saint Leu : M. BEGUE Jean Luc – Mme LALLEMAND Annie Claude – M. LUCAS Philippe André

Commune de la Possession : M. LAURIOL Patrice – M. LEBON Cyrille – M. GOKALSING Edouard

Nombre de votants : 23

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le 04/02/2014.
- le compte rendu du bureau communautaire a été affiché le 17/02/2014.

ETAIENT ABSENTS :

Commune de Saint Paul : M. ADAMA MALATCHIMY Jean Robert

Commune de Saint Leu : Mme MAILLOT Georgette

Trois Bassins : M. BOURGOGNE Pierre – Mme GRONDIN Christine – M. RAMAKISTIN Roland

Commune de la Possession : M. ROBERT Philippe – M. ROBERT Roland

ETAIENT REPRESENTES :

Commune de Saint Paul : \*Mme BELLO Huguette (procuration à M. Jean-Marc GAMARUS) – Mme DUBOIS Rahiba (procuration à M. Benjamin THOMAS)

Commune du Port : MALEK MAMODE Afyfah (procuration à M. SERAPHINE Michel)

Commune de Saint Leu : M. ROBERT Thierry Jean Bernard (procuration à M. LUCAS Philippe)

Accusé de réception en préfecture  
974-249740101-20140210-2014-048B1-048-  
DE  
Date de télétransmission : 21/02/2014  
Date de réception préfecture : 21/02/2014

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

---

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2014**  
**AFFAIRE N° 2014-048/B1-048 : Attribution d'une subvention à l'association  
TRANS-MAD DEVELOPPEMENT RUN pour la réalisation d'un chantier d'insertion  
à Antanifotsy, dans le cadre de la coopération décentralisée entre Antanifotsy  
et la commune de la Possession**

**Le Président expose :**

L'association Trans-Mad'Développement (TMD), qui dispose d'une antenne à La Réunion (St Leu), a été identifiée par la commune de La Possession pour porter ce projet de coopération. Ce programme d'appui au développement communal se décline en trois volets :

1. Chantier d'insertion pour la construction et la rénovation d'infrastructures communautaires (boucherie, podium, bibliothèque);
2. Hydraulique villageoise (réhabilitation de 2 réseaux d'adduction en eau potable, études hydrauliques et topographiques, appui institutionnel sur la gestion de l'eau) ;
3. Appui à l'agriculture familiale locale.

La participation du TCO concerne uniquement la réalisation du chantier d'insertion. Ce chantier nécessitera le recrutement de 6 réunionnais. Les intéressés bénéficieront d'un Contrat Unique d'Insertion du secteur non marchand (CUI-CAE) de 6 mois.

Outre le TCO, La Possession et Antanifotsy, TMD sollicitera le concours du Département de La Réunion, du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE), et de l'Agence Française pour le Développement (AFD) pour le financement global du projet.

**Fondement juridique de l'intervention du TCO**

La commune de La Possession est jumelée avec la commune rurale d'Antanifotsy depuis 1995. En novembre 2008, les deux collectivités signent avec le TCO une convention de partenariat afin de réaliser des actions d'aide au développement communal :

- . Hydraulique villageoise ;
- . Electrification rurale ;
- . Rénovation d'infrastructures et d'équipements communautaires ;
- . Mise en place d'un service d'enlèvement d'ordures.

Par une délibération en Conseil communautaire du 25 février 2008 (Délibération n°2008-001/C1-1), le TCO s'est engagé à accompagner La Possession dans son projet de coopération décentralisée à Antanifotsy à hauteur de **10 759,86 €**.

La convention de partenariat du 3 novembre 2008, n'a pu jusqu'à présent entrer dans sa phase opérationnelle, notamment à cause de la crise institutionnelle malgache. La réalisation du chantier d'insertion participera ainsi à la relance de cette coopération décentralisée.

### **Contexte de l'intervention à Antanifotsy**

L'agriculture reste la principale source de revenus d'Antanifotsy, qui ne compte aucune industrie, et aucune société d'importance. Le petit commerce est, lui, très important dans le centre de la commune (épiceries, quincailleries, gargotiers...) mais plus rare dans les fokontany (subdivisions communales malgaches) plus reculés.

La commercialisation des produits de l'agriculture vivrière (riz, pommes de terre, maïs, haricot, etc.) et d'élevage (bovins, porcins, volailles) a du mal à s'organiser. Il n'existe pas à Antanifotsy de coopérative agricole, qui permettrait de réduire les coûts de production et de commercialisation sur les marchés extérieurs, comme par exemple celui d'Antsirabe. Les produits agricoles sont donc jusqu'à présent limités au marché local.

Le marché d'Antanifotsy représente donc l'une des activités économiques principales de la commune. Le marché principal du lundi attire même un grand nombre de personnes des communes avoisinantes. Ce succès populaire ne va pas sans poser des problèmes d'hygiène alimentaire, notamment pour les conditions de stockage des viandes.

Prévue dans la convention de partenariat tripartite du 3 novembre 2008 entre Antanifotsy, La Possession et le TCO, la réhabilitation des 3 boxes de la boucherie du marché d'Antanifotsy est toujours nécessaire afin de garantir des conditions d'hygiène acceptables.

De même, et afin de faire face à l'augmentation de la fréquentation du marché, la commune d'Antanifotsy a sollicité la commune de La Possession pour l'extension de la boucherie (construction de 2 nouveaux pavillons).

### **Description de l'action subventionnée**

Pour répondre à cette demande, la commune de La Possession souhaite monter un projet de chantier d'insertion à l'international d'une durée de 3 mois. Ce dispositif entre dans le nouveau cadre d'intervention d'aide départementale aux projets collectifs d'action sociale et d'insertion du Département de La Réunion.

Le chantier visera principalement à la réhabilitation des infrastructures existantes (remplacement des paillasse notamment) et à la construction de 2 nouveaux pavillons pour la boucherie. La rénovation du podium (adossé aux futurs pavillons) ainsi que la bibliothèque figurent également parmi les objectifs (secondaires) du chantier d'insertion.

Il s'agit d'un dispositif « gagnant-gagnant » car il permet à la fois de venir en aide à la population d'Antanifotsy en améliorant les équipements communautaires et de faciliter l'insertion de réunionnais bénéficiaires des minima sociaux.

En effet, 6 réunionnais seront recrutés par le porteur de projet pour participer à ce chantier. Ils bénéficieront d'un contrat à temps partiel de 22 heures hebdomadaires d'une durée de 6 mois durant lesquels ils seront formés aux métiers du bâtiment et participeront au chantier d'insertion d'Antanifotsy (2 mois de formation avant départ + 3 mois de chantier à Madagascar + 1 mois de formation après retour à La Réunion).

Par ailleurs, la commune d'Antanifotsy s'est engagée, dans la mesure de ses moyens, à fournir des matériaux (briques, sable) et de la main d'œuvre pour le chantier.

Antanifotsy bénéficiera également des retombées économiques puisqu'une maison sera louée pour l'hébergement des 2 encadrants et des 6 CUI/CAE réunionnais. De plus, le porteur de projet recrutera localement 1 conducteur des travaux et 5 ouvriers malgaches pour les besoins du chantier.

La mixité réunionnais / malgache sur le chantier représentera à ce titre une expérience particulièrement enrichissante et contribuera au rapprochement des peuples de la zone indocéanique.

### **Choix du porteur de projet**

Outre la crise malgache, le lancement du chantier d'insertion a été retardé par les difficultés à identifier à La Réunion une association capable de réaliser un chantier d'insertion à l'international.

L'association Trans-Mad' Développement (TMD) œuvre à Madagascar depuis 1997. Elle s'est spécialisée dans les actions d'appui à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre, d'accès à l'eau potable, d'éducation au développement et à la citoyenneté internationale.

Outre le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Madagascar et l'Agence Française de Développement (AFD), de nombreuses institutions internationales (Banque Mondiale, UNICEF, COI, etc.) et collectivités françaises (Région Aquitaine, Région Rhône Alpes, Région Pays de la Loire, etc.) figurent parmi les partenaires financiers de Trans-Mad' Développement.

Trans-Mad' Développement, qui vient de créer son antenne à St Leu (Trans-Mad' Développement RUN), a accepté de porter le projet de coopération de La Possession à Antanifotsy. Ce projet reprend les principales actions envisagées dans la convention de partenariat tripartite de 2008 à travers trois volets :

1. Chantier d'insertion pour la construction et la rénovation d'infrastructures communautaires (boucherie, podium, bibliothèque);
2. Hydraulique villageoise (réhabilitation de 2 réseaux d'adduction en eau potable, études hydrauliques et topographiques, appui institutionnel sur la gestion de l'eau) ;
3. Appui à l'agriculture familiale locale.

### **Financement du projet**

Le budget global du projet de coopération s'élève à **260 190 €**. Le financement et la réalisation du chantier d'insertion, premier volet du projet de coopération, permettra au

porteur de projet de solliciter la participation du SCAC de l'Ambassade de France à Madagascar et de l'AFD (guichet des ONG) sur la globalité du projet.

Le budget dédié au chantier d'insertion est de **95 740 €**. Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus élevé (41 700 €). Ce chantier sera financé par le dispositif légal des chantiers d'insertion (26 350 €). Le résiduel des salaires des CUI sera pris en charge par Département (9 150 €). Le CNARM devrait également accorder des aides individuelles à la mobilité (11 940 €) aux 6 CUI-CAE. Enfin, des subventions sont attendues du Département (27 500 €) et de La Possession (10 000 €).

La subvention demandée au TCO est de **10 760 €**. Cette somme correspond à la délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2008 (n° 2008-001/CI-1). Cette somme représente 11,2 % du financement de l'action Chantier d'insertion, et 4,1 % du financement du projet global.

Vu l'avis de la Commission de Coordination et de Proposition (CCP) en date du 30 janvier 2014,

**Le Bureau Communautaire,  
Oùï l'exposé du Président,**

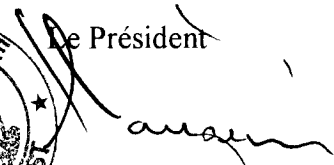
**APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

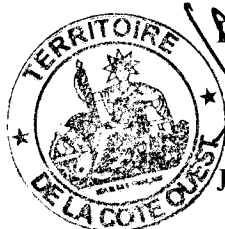
- **AUTORISE la participation du TCO à la mise en œuvre de l'action « chantier d'insertion : construction et rénovation d'infrastructures communautaires à Antanifotsy » par l'Association Trans-Mad' Développement RUN (TMD RUN),**
- **AUTORISE la participation du TCO au financement de l'action à hauteur de 10 760 €.**
- **AUTORISE le Président du TCO à signer la convention d'attribution de la subvention.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération T.C.O.

Fait à : Le Port, le **17 FEV. 2014**

De Président  
  
Jean-Yves LANGENIER



# ANNEXES

## BUDGET PREVISIONNEL : CHANTIER D'INSERTION A ANTANIFOTSY

Exercice 2014

Date de début : 01/02/2014

Date de fin : 31/12/2014

CHARGES	Montant en € <sup>(2)</sup>	PRODUITS <sup>(1)</sup>	Montant en € <sup>(2)</sup>
<b>60- Achat</b>	<b>13 535</b>	<b>70- Vente de produits finis, prestation de services, marchandises</b>	
Achats d'études et de prestations de services	4 850	Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de Fournitures	7800	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	2885		
Autres fournitures			
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>22 645</b>	<b>74- Subventions d'exploitation <sup>(1)</sup></b>	
Sous-traitance générale	18 095	Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Locations	1 800	- Dispositif légal ACI	<b>26 350</b>
Entretien et réparation		Région :	
Assurance	500	-	
Documentation		Département :	<b>36 650</b>
Divers (ingénierie)	2 250	- Insertion (résiduel salaires CUI)	9 150
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>17 860</b>	- Coopération	27 500
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s)	
Publicité, publication		- La Possession	<b>10 000</b>
Déplacements, missions	16 810	- TCO	<b>10 760</b>
Frais postaux et de télécommunications	600	Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres	450	- CNARM	<b>11 940</b>
<b>63- Impôts et taxes</b>		-	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>41 700</b>	Autres recettes (précisez) :	
Rémunération du personnel	35 000	-	
Charges patronales	5 700	<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
Autres charges de personnel	1 000	Dont cotisations	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>78- Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>		<b>79- Transfert de charges</b>	
<b>Total des charges prévisionnelles</b>	<b>95 740 €</b>	<b>Total des produits prévisionnels</b>	<b>95 700 €</b>
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	40
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature (participation commune d'Antanifotsy)	
<b>TOTAL</b>	<b>95 740 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>95 740 €</b>

**L'association sollicite une subvention de dix mille sept cent soixante (10 760) €**

**Coopération décentralisée La Possession / Antanifotsy  
Budget prévisionnel simplifié 2014**

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
<b>Volet Chantier d'insertion</b>	<b>95 740 €</b>	Dispositif légal ACI	26 350 €
CUI x 6	35 500 €	Département Réunion	9 150 €
Infrastructures	13 535 €	Direction de l'insertion	
Déplacements et missions	17 860 €	Département Réunion	27 500 €
Services extérieurs	22 645 €	Direction de la coopération	
Encadrement	6 200 €	Communauté d'agglomération TCO	10 760 €
<b>Volet Hydraulique</b>	<b>139 450 €</b>	Commune de la Possession	17 550 €
Etudes	6 750 €	CNARM	11 940 €
Infrastructures	54 250 €		
Appui communautaire	7 500 €	Commune d'Antanifotsy	3 900 €
Appui institutionnel	49 900 €	Ministère des affaires étrangères et européennes	89 250 €
Administratif et supervision	21 050 €	Agence Française de Développement	63 750 €
<b>Volet agricole</b>	<b>25 000 €</b>	Bénévolat	40 €
Etudes	5 000 €		
Actions d'appui	15 000 €		
IEC (valorisation)	5 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>260 190 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>260 190 €</b>



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST



## CONVENTION

---

### ENTRE

**La Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest**  
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves LANGENIER  
1, rue Eliard Laude , BP 49, 97 822 LE PORT

Ci après désignée **TCO**

D'une part,

**Et**

**L'Association Trans-Mad' Développement RUN**  
Représentée par son Directeur, Monsieur Frédéric MACQUET  
Sise  
112 chemin Dial  
97436 SAINT LEU  
N° SIRET : 41869676100034

Ci après désignée **TMD RUN**

D'autre part,

**Vu**

La délibération du Bureau communautaire, n° 2014-048/B1-048, du 10 février 2014.

### PREAMBULE

La commune de La Possession est jumelée avec la commune rurale d'Antanifotsy depuis 1995. Ce jumelage s'est progressivement mué en coopération décentralisée avec la réalisation d'infrastructures et d'équipements communautaires.

En novembre 2008, les deux communes signent avec le TCO une convention de partenariat afin de réaliser des actions d'aide au développement communal à Antanifotsy. Par une délibération du conseil communautaire (*Délibération n° 2008-001/C1-1*), le TCO s'engage à soutenir le projet de coopération décentralisée de La Possession à Antanifotsy à hauteur de 10 759,86 €.



L'association Trans-Mad'Développement Réunion a été désignée pour porter ce projet d'appui au développement communal d'Antanifotsy.

Le projet d'appui au développement communal d'Antanifotsy se décline en trois volets :

1. Chantier d'insertion pour la construction et la rénovation d'infrastructures communautaires (boucherie, podium, bibliothèque);
2. Hydraulique villageoise (réhabilitation de deux réseaux d'adduction en eau potable, études hydrauliques et topographiques, appui institutionnel sur la gestion de l'eau) ;
3. Appui à l'agriculture familiale locale (ingénierie agricole)

Ce projet (2014-2015) estimé à 260 190 € sur 18 mois, sollicite, outre le TCO, des financements de la commune de La Possession, du Département Réunion, du Comité National d'Accueil et d'actions pour les Réunionnais en Mobilité (CNARM), du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) et de l'Agence Française pour le Développement (AFD).

La participation du TCO s'élève à 10 760 € et ne concerne que la réalisation du chantier d'insertion.

Cette action socio-éducative liée au développement communal d'Antanifotsy constitue un volet important du projet : le chantier d'insertion mobilise les populations réunionnaises et malgaches et visent à impliquer six réunionnais bénéficiaires des minima sociaux dans un projet de coopération répondant aux axes suivants :

- Accompagner la commune d'Antanifotsy dans le renouvellement et la mise en conformité de ses infrastructures communales ;
- Améliorer les conditions d'hygiène de stockage et de vente de la viande aux consommateurs du marché d'Antanifotsy ;
- Contribuer à la citoyenneté par une sensibilisation aux cultures respectives et une immersion au sein de la vie malgache,
- Assurer un suivi social, de formation et d'insertion professionnelle, des bénéficiaires avant, pendant et après le déplacement à Antanifotsy.

## **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de soutien du TCO au projet de TMD RUN consistant en la construction de deux pavillons pour la boucherie du marché d'Antanifotsy et à la rénovation d'infrastructures communautaires (boxes de la boucherie, podium et bibliothèque municipale).

Le projet se compose en plusieurs sous-objectifs :

- L'accompagnement d'un groupe de six réunionnais recrutés pour six mois en contrat unique d'insertion d'accompagnement à l'emploi (CUI / CAE) à la réalisation des travaux des infrastructures communautaires d'Antanifotsy: recrutement, encadrement et formation du groupe ;
- La couverture professionnelle et médicale ;
- La mise en place d'une communication du projet sur le chantier (panneau d'information sur le site).

Le planning prévisionnel d'exécution des actions se décline comme suit :

Mars-avril 2014 (2 mois)

- Planification précise des travaux ;
- Recrutement des 6 CUI CAE et préparation : formations complémentaires, accompagnement technique à l'emploi, sensibilisation quant à la démarche du projet de coopération

Mai-juin-juillet 2014 (3 mois)

- Réalisation des travaux : construction des deux pavillons, rénovation des infrastructures communautaires ((boxes de la boucherie, podium et bibliothèque municipale).
- Inauguration des deux pavillons de la boucherie municipale

Septembre 2014 (1 mois)

- Bilan de l'action avec les 6 CUI CAE, accompagnement technique à l'emploi.

**ARTICLE 2 : DUREE**

La convention, prenant effet à la date de notification, est valable 12 mois.

**ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE PAIEMENT**

La subvention, réservée exclusivement aux dépenses liées à l'opération visée à l'article 1, s'élève à **10 760 €** soit 11,2 % du coût du budget du projet de 95 740 € (budget prévisionnel ci-annexé).

Le TCO s'engage à verser cette subvention à TMD RUN selon les modalités suivantes :

- Acompte de **8 608 €**, dès la signature de la présente convention.
- Solde de **2 152 €**, sur production des pièces justificatives de dépenses et réalisation (compte-rendu technique et financier)

Code bancaire : 120169

Code guichet : 000 22

Numéro de compte : 518 790 490 10

Clé R.I.B. : 79

Raison sociale et adresse de la banque :

**BANQUE DE LA REUNION – AGENCE DU PORT**

Le TCO se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, l'exécution des opérations effectuées au titre de la présente convention. Elle pourra réclamer à TMD RUN toutes pièces administratives et comptables se rapportant à la gestion de l'association.

**ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE TMD RUN**

L'association TMD RUN s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues et définies à l'article 1 dans le cadre du budget prévisionnel arrêté.
- Préciser le concours du TCO pour toutes les communications écrites ou audiovisuelles (affiches, newsletter,...) liées à la réalisation de l'action. TMD RUN peut prendre l'attache du

TCO pour ce faire.

- Communiquer au TCO, au plus tard six mois après la tenue de la manifestation, un bilan qualitatif de l'action et un compte rendu financier de l'opération. Le compte rendu financier fera notamment apparaître les charges et produits affectés à la réalisation de l'opération et les écarts éventuels avec le budget prévisionnel (en € et/ou %). Ces documents seront certifiés par le Président ou le Trésorier de l'association ;

#### **ARTICLE 5 : CLAUSE DE NON-EXECUTION**

Si les engagements pris à l'article 4 ne sont pas respectés, ou si tout ou partie du projet n'est pas réalisé dans un délai d'un an à compter de la signature de la présente convention, le TCO pourra :

- réclamer le remboursement des sommes déjà versées à TMD RUN,
- annuler le paiement du solde à verser.

En cas de litige portant sur l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Saint-Denis, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage etc.).

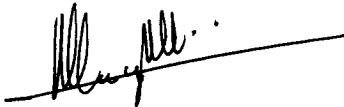
#### **ARTICLE 9 : PIECES CONTRACTUELLES**

Les pièces constitutives de la présente convention sont :

- le présent document ;
- le budget prévisionnel de l'action ci annexé.

Fait à Le Port, en deux exemplaires, le

**TMD RUN**  
Le Directeur

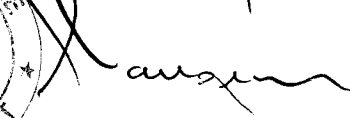


M. Frédéric MACQUET

21 FEV. 2014



**Le TCO**  
Le Président



M. Jean-Yves LANGENIER

## ANNEXES

## BUDGET PREVISIONNEL : CHANTIER D'INSERTION A ANTANIFOTSY

Exercice 2014

Date de début : 01/02/2014 Date de fin : 31/12/2014

CHARGES	Montant en € <sup>(2)</sup>	PRODUITS <sup>(1)</sup>	Montant en € <sup>(2)</sup>
<b>60- Achat</b>	<b>13 535</b>	<b>70- Vente de produits finis, prestation de services, marchandises</b>	
Achats d'études et de prestations de services	4 850	Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de Fournitures	7800	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	2885		
Autres fournitures			
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>22 645</b>	<b>74- Subventions d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	
Sous-traitance générale	18 095	Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Locations	1 800	- Dispositif légal ACI	<b>26 350</b>
Entretien et réparation		Région :	
Assurance	500	-	
Documentation		Département :	<b>36 650</b>
Divers (ingénierie)	2 250	- Insertion (résiduel salaires CUI)	9 150
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>17 860</b>	- Coopération	27 500
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s)	
Publicité, publication		- La Possession	<b>10 000</b>
Déplacements, missions	16 810	- TCO	<b>10 760</b>
Frais postaux et de télécommunications	600	Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres	450	- CNARM	<b>11 940</b>
<b>63- Impôts et taxes</b>		-	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>41 700</b>	Autres recettes (précisez) :	
Rémunération du personnel	35 000	-	
Charges patronales	5 700	<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
Autres charges de personnel	1 000	Dont cotisations	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>78- Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>		<b>79- Transfert de charges</b>	
<b>Total des charges prévisionnelles</b>	<b>95 740 €</b>	<b>Total des produits prévisionnels</b>	<b>95 700 €</b>
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	40
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature (participation commune d'Antanifotsy)	
<b>TOTAL</b>	<b>95 740 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>95 740 €</b>